

**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**

Bureau du courrier Réf. 2520

<input type="checkbox"/> DG	<input checked="" type="checkbox"/> DGACV
<input type="checkbox"/> DG Ressources	<input type="checkbox"/> DGECA
<input type="checkbox"/> DG SVS	<input type="checkbox"/> Cabinet

Visa

2015

<input checked="" type="checkbox"/> Elus E. Perbin G. Capot	<input checked="" type="checkbox"/> Autres Assemblée
---	---

Mesdames et Messieurs les Maires

- destinataires in fine -

Bordeaux, le **26 AOÛT 2015**

Lettre RAR

objet : Révision du PLU - Arrêt du projet - Bilan de la concertation  
Affichage - Avis des communes membres  
nos références : UB10/2015-0161/DU/SPU/RF/ML/NDM  
pièce jointe : 1 délibération arrêt bilan de la concertation  
1 délibération arrêt du PLU révisé - 1 modèle de certificat d'affichage  
2 dvd - 1 bilan de la concertation - planches de zonage de la commune

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de sa séance du 10 juillet 2015 le Conseil de la Métropole a arrêté le projet de révision du Plan local d'urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole ainsi que le bilan de la concertation.

Je vous transmets, ci-joint, aux fins d'**affichage** en votre mairie au plus tard à partir du **31 août 2015** pendant une durée d'un mois, un exemplaire de ces délibérations. Par la suite, je vous remercie de m'adresser le certificat d'affichage réglementaire, dont un modèle vous est proposé ci-joint, authentifiant cette procédure de publicité. Il devra être daté postérieurement au dernier jour de l'affichage.

Compte-tenu de son volume, le dossier de PLU arrêté, qui est consultable par le public, vous est transmis en version numérique. Il convient donc que le public puisse avoir accès à cette version en mairie. Toutefois pour les personnes qui vous en feraient la demande, un exemplaire papier est tenu à leur disposition par le service planification urbaine de Bordeaux Métropole. Le PLU arrêté sera également disponible sur le site internet [www.bordeaux-metropole.fr](http://www.bordeaux-metropole.fr) dans la rubrique consacrée au PLU.

Concernant le bilan de la concertation, je vous en adresse un exemplaire en version papier, que vous devez également tenir à la disposition du public. Une version sera accessible sur le site de la participation de Bordeaux Métropole [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr).

BORDEAUX MÉTROPOLE  
Esplanade Charles-de-Gaulle  
33076 Bordeaux cedex  
T. 05 56 99 84 84  
F. 05 56 96 19 40  
[www.bordeaux-metropole.fr](http://www.bordeaux-metropole.fr)

Affaire suivie par Régine Fourteau & Marine Loisel  
Direction de l'Urbanisme  
T. 05.56.99.86.22 – 05 56 99 84 84 poste 22539  
[rfourteau@bordeaux-metropole.fr](mailto:rfourteau@bordeaux-metropole.fr)  
[mloisel@bordeaux-metropole.fr](mailto:mloisel@bordeaux-metropole.fr)

Par ailleurs, en application des articles L123-9 et L123-18 du code de l'urbanisme, le projet de PLU arrêté **doit être soumis à l'avis de votre conseil municipal**, lequel doit se prononcer au plus tard dans un délai de **3 mois**, à compter de la date de réception du dossier. A défaut de réception de cet avis par Bordeaux Métropole dans ce délai, celui-ci sera réputé favorable. Par la suite, cet avis sera joint au dossier d'enquête publique.

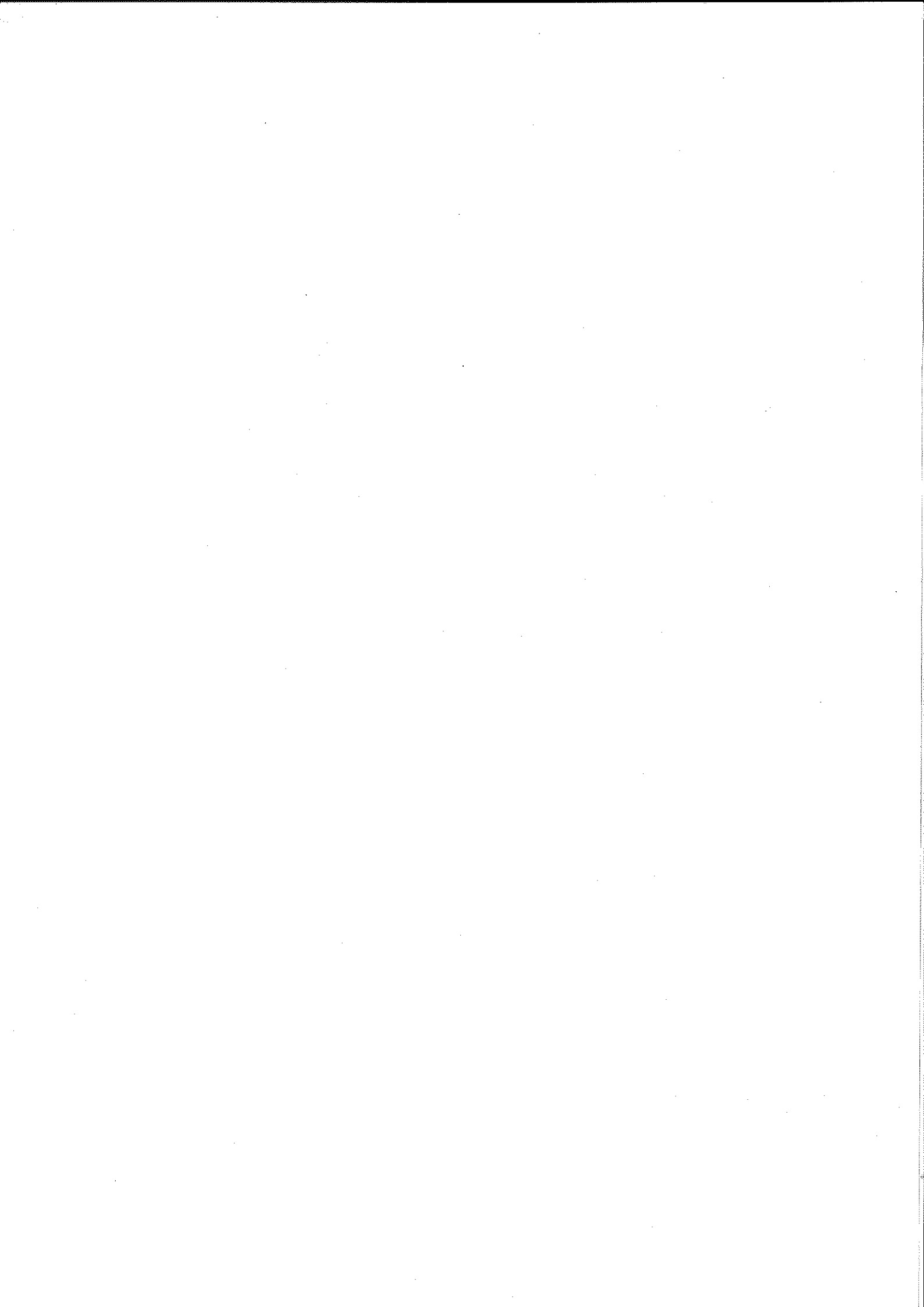
A cet effet, je vous adresse, ci-joint, sur un 2ème dvd, une version numérique de l'intégralité du projet de PLU révisé, ainsi qu'un exemplaire papier des planches de zonage de votre commune.

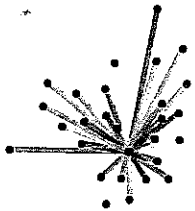
Je vous en souhaite bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'R' followed by a horizontal line.

JBR  
Jean-Baptiste Rigaudy  
Directeur de l'Urbanisme





**BORDEAUX  
MÉTROPOLE**

Bureau du courrier Réf. 2520

<input type="checkbox"/> DG	<input checked="" type="checkbox"/> DGACV
<input type="checkbox"/> DG Ressources	<input type="checkbox"/> DGECJA
<input type="checkbox"/> DG SVS	<input type="checkbox"/> Cabinet

Visa

2015

Elus  Autres

E. Martin  
G. Capat

Assemblée

Mesdames et Messieurs les Maires

- destinataires in fine -

Bordeaux, le **26 AOUT 2015**

Lettre RAR

objet : Révision du PLU - Arrêt du projet - Bilan de la concertation  
Affichage - Avis des communes membres  
nos références : UB10/2015-0161/DU/SPU/RF/ML/NDM  
pièce jointe : 1 délibération arrêt bilan de la concertation  
1 délibération arrêt du PLU révisé - 1 modèle de certificat d'affichage  
2 dvd - 1 bilan de la concertation - planches de zonage de la commune

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que lors de sa séance du 10 juillet 2015 le Conseil de la Métropole a arrêté le projet de révision du Plan local d'urbanisme intercommunal de Bordeaux Métropole ainsi que le bilan de la concertation.

Je vous transmets, ci-joint, aux fins d'**affichage** en votre mairie au plus tard à partir du **31 août 2015** pendant une durée d'un mois, un exemplaire de ces délibérations. Par la suite, je vous remercie de m'adresser le certificat d'affichage réglementaire, dont un modèle vous est proposé ci-joint, authentifiant cette procédure de publicité. Il devra être daté postérieurement au dernier jour de l'affichage.

Compte-tenu de son volume, le dossier de PLU arrêté, qui est consultable par le public, vous est transmis en version numérique. Il convient donc que le public puisse avoir accès à cette version en mairie. Toutefois pour les personnes qui vous en feraient la demande, un exemplaire papier est tenu à leur disposition par le service planification urbaine de Bordeaux Métropole. Le PLU arrêté sera également disponible sur le site internet [www.bordeaux-metropole.fr](http://www.bordeaux-metropole.fr) dans la rubrique consacrée au PLU.

Concernant le bilan de la concertation, je vous en adresse un exemplaire en version papier, que vous devez également tenir à la disposition du public. Une version sera accessible sur le site de la participation de Bordeaux Métropole [www.participation.bordeaux-metropole.fr](http://www.participation.bordeaux-metropole.fr).

BORDEAUX MÉTROPOLE  
Esplanade Charles-de-Gaulle  
33076 Bordeaux cedex  
T. 05 56 99 84 84  
F. 05 56 96 19 40  
[www.bordeaux-metropole.fr](http://www.bordeaux-metropole.fr)

Affaire suivie par Régine Fourteau & Marine Loisel  
Direction de l'Urbanisme  
T. 05.56.99.86.22 – 05 56 99 84 84 poste 22539  
[rfourteau@bordeaux-metropole.fr](mailto:rfourteau@bordeaux-metropole.fr)  
[mloisel@bordeaux-metropole.fr](mailto:mloisel@bordeaux-metropole.fr)

Par ailleurs, en application des articles L123-9 et L123-18 du code de l'urbanisme, le projet de PLU arrêté **doit être soumis à l'avis de votre conseil municipal**, lequel doit se prononcer au plus tard dans un délai de **3 mois**, à compter de la date de réception du dossier. A défaut de réception de cet avis par Bordeaux Métropole dans ce délai, celui-ci sera réputé favorable. Par la suite, cet avis sera joint au dossier d'enquête publique.

A cet effet, je vous adresse, ci-joint, sur un 2ème dvd, une version numérique de l'intégralité du projet de PLU révisé, ainsi qu'un exemplaire papier des planches de zonage de votre commune.

Je vous en souhaite bonne réception.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'R' followed by a horizontal line.

JBR  
Jean-Baptiste Rigaudy  
Directeur de l'Urbanisme

Monsieur le Maire de Mérignac Hôtel de Ville 33700 Mérignac
Madame le Maire de Parempuyre Hôtel de Ville 33290 Parempuyre
Monsieur le Maire de Pessac Hôtel de Ville 33600 Pessac
Monsieur le Maire de Saint Aubin de Médoc Hôtel de Ville 33160 Saint Aubin de Médoc
Madame le Maire de Saint Louis de Montferrand Hôtel de Ville 33440 Saint Louis de Montferrand
Monsieur le Maire de Saint Médard en Jalles Hôtel de Ville 33160 Saint Médard en Jalles
Monsieur le Maire de Saint Vincent de Paul Hôtel de Ville 33440 Saint Vincent de Paul
Madame le Maire du Taillan Médoc Hôtel de Ville 33320 Le Taillan Médoc
Monsieur le Maire de Talence Hôtel de Ville 33400 Talence
Monsieur le Maire de Villenave d'Ornon Hôtel de Ville 33140 Villenave d'Ornon

Monsieur le Maire de Mérignac Hôtel de Ville 33700 Mérignac
Madame le Maire de Parempuyre Hôtel de Ville 33290 Parempuyre
Monsieur le Maire de Pessac Hôtel de Ville 33600 Pessac
Monsieur le Maire de Saint Aubin de Médoc Hôtel de Ville 33160 Saint Aubin de Médoc
Madame le Maire de Saint Louis de Montferrand Hôtel de Ville 33440 Saint Louis de Montferrand
Monsieur le Maire de Saint Médard en Jalles Hôtel de Ville 33160 Saint Médard en Jalles
Monsieur le Maire de Saint Vincent de Paul Hôtel de Ville 33440 Saint Vincent de Paul
Madame le Maire du Taillan Médoc Hôtel de Ville 33320 Le Taillan Médoc
Monsieur le Maire de Talence Hôtel de Ville 33400 Talence
Monsieur le Maire de Villenave d'Ornon Hôtel de Ville 33140 Villenave d'Ornon